

## DELIBERATION

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITÉ POUR LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS AU HAMEAU DES BONFILLONS / 2EME TRANCHE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que la commune a acquis au 1<sup>er</sup> semestre 2019 la parcelle AC 333 située au Hameau des Bonfillons. Cette parcelle a fait l'objet de l'emplacement réservé n° 2 dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 mars 2017 afin de réaliser une aire de jeux pour enfants.

Le projet consiste en la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.

La première tranche de travaux, estimée à 85 000 € HT, a fait l'objet de l'obtention d'une subvention du département dans le cadre des travaux de proximité pour un montant de 59 500€.

Il est proposé de solliciter le Département au travers du même dispositif pour le financement de la deuxième tranche du projet.

Le coût de la deuxième tranche est estimé à 85 000 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Coût de l'opération	85 000.00 €
Subvention (70%)	59 500.00 €
Autofinancement communal	25 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par,

voix pour  
voix contre  
abstention (s)

**SOLLICITE** l'aide du Département dans le cadre des travaux de proximité pour la réalisation de la deuxième tranche d'une aire de jeux au Hameau des Bonfillons soit la somme de 59 500 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent